

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-SEPT DU MOIS DE JUIN**, le Conseil Municipal de la Ville de Gray s'est réuni à 18H15, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales adressées aux conseillers municipaux le 21 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Présidence de** Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire.

**Étaient présents** : C. LAURENÇOT, J. DEBELLEMANIERE, H. NAJI, M. BRETON (de la délibération n°52 à la délibération n°93), Ph. GHILES, V. THOMAS, M. OLIVIER-PAQUIS, A. PAUFERT, M-F. MIALLET, J-C. GULOT, M. VASSILEV, N. CAILLE, A. NOLY, D. HASSOUN, I. FOUILLOT, T.TEK, C. CUNNEY, D. BERGELIN, J. FOURNIER, W. SEPREY, R. JAMES, A-M. PETREQUIN, M. VALLEE, C. DUREUX et C. CAZE.

**Étaient absents représentés** : J. COLLINET (pouvoir à Ph. GHILES), M. BRETON (pouvoir à C. LAURENÇOT de la délibération n°46 à la délibération n°51), M. LOMBERGER (pouvoir à J. DEBELLEMANIERE) et C. EUSEBIO (pouvoir à H. NAJI).

**Étaient absents** : M. ROUSSELET.

Annick NOLY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INFORMATION DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER ET DU RENONCEMENT DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil Municipal prend acte des renoncements de l'exercice du droit de préemption urbain pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes :

| DATE DE DEPOT | ADRESSE DU TERRAIN           | REFERENCE CA-DASTRALE    | PRIX         |
|---------------|------------------------------|--------------------------|--------------|
| 01/06/2022    | 6 Avenue du Maréchal Lyautey | AB 22 – AB 23            | 169 000,00 € |
| 01/06/2022    | Avenue de la Libération      | AY 499 – AY 501 – AY 312 | 100 000,00 € |
| 08/06/2022    | 20 Rue du Marché             | AC 143 – AC 146 – AC 145 | 87 000,00 €  |
| 08/06/2022    | 6 Rue du Maréchal Foch       | AX 429                   | 178 000,00 € |
| 09/06/2022    | 20 Rue Vanoise               | AB 668 – AB 666          | 235 000,00 € |
| 21/06/2022    | 19 Rue des carrières         | AB 219 – AB 220          | 55 000 €     |

**INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020.

| DATE DE SIGNATURE | DELEGATION D'ATTRIBUTION | INTITULE   | N° DECISION |
|-------------------|--------------------------|--|-------------|
| 31/05/2022        | Louage                   | Convention de location de la Salle des congrès avec [REDACTED]   | DEC-2022-74 |
| 31/05/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle rouge de la Halle Sauzay avec l'association EPGV GRAY                                     | DEC-2022-75 |
| 31/05/2022        | Louage                   | Convention de mise à disposition du local situé 13 rue Thiers  | DEC-2022-76 |
| 03/06/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle verte de la Halle Sauzay avec l'association ROLLING SAONE                                 | DEC-2022-77 |
| 08/06/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle 108 de la Maison pour Tous avec l'association VAL DE GRAY COMMERCES                       | DEC-2022-78 |
| 08/06/2022        | Louage                   | Convention de mise à disposition de la salle 108 de la Maison pour Tous avec HABITAT 70                                      | DEC-2022-79 |
| 08/06/2022        | Marchés Publics          | Salon Habitat Art Artisanat 2021 de la Ville de Gray – Lot 1 : Prestations de conception, montage et démontage – Avenant n°1 | DEC-2022-80 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Attribution de l'étude d'archéologie du bâti de la Tour du Musée   | DEC-2022-81 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle 109 de la Maison pour Tous avec PSYRATES  | DEC-2022-82 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle rouge de la Halle Sauzay avec le BADMINTON CLUB DU VAL DE GRAY                            | DEC-2022-83 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Bail à ferme avec [REDACTED] pour des terrains agricoles situé « LA RIEPPE 1er CANTON »                                      | DEC-2022-84 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Convention de mise à disposition de la salle verte de la Halle Sauzay avec GRAY ACCUEIL                                      | DEC-2022-85 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Convention de location de la salle 108 de la Maison pour Tous avec GRAY ACCUEIL  | DEC-2022-86 |
| 17/06/2022        | Louage                   | Convention de location des salles 204, 205 et 206 de la Maison pour Tous avec GRAY ACCUEIL                                   | DEC-2022-87 |

**46. Création de quatre emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – animateurs au centre périscolaire Récréa'Gray** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023, quatre emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 30 H 00, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à une organisation temporaire du centre périscolaire Récréa'Gray.
- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels à temps non complet relevant du grade d'adjoint d'animation pour assurer les fonctions d'animateurs au service Récréa'Gray.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par l'agent ainsi que de leur expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**47. Création de trois emplois non permanents en Contrats d'Engagement Educatif (C.E.E.) – animateurs au centre périscolaire Récréa'Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création de trois emplois non permanents et le recrutement de trois contrats d'engagement éducatif (CEE) pour les fonctions d'animateurs à temps complet pendant les vacances scolaires (calendrier éducation nationale 2022-2023) au centre périscolaire Récréa'Gray.
- **FIXE** la rémunération à 2,20 fois le montant du salaire minimum de croissance (SMIC) par jour.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**48. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – Responsable du Club Ados**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE**, à compter du 27 août 2022 jusqu'au 26 août 2023, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation à temps complet à hauteur de 35H00 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité lié à une organisation temporaire du centre périscolaire Récréa'Gray.
- **AUTORISE** le recrutement d'agents contractuels à temps complet relevant du grade d'adjoint d'animation pour assurer les fonctions d'animateurs au service Récréa'Gray.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par l'agent ainsi que de leur expérience, entre l'indice brut minimum 367 / indice majoré minimum 340 et l'indice brut maximum 432 / indice majoré maximum 382.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**49. Création d'un emploi dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) – Assistant petite enfance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le recours au dispositif « Parcours Emploi Compétences ».
- **AUTORISE** le recrutement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à ce titre dans les conditions suivantes :
  - Contenu du/des poste(s) : Assistant petite enfance
  - Durée du/des contrat(s) : 11 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 30 heures par semaine
  - Rémunération : sur la base du SMIC horaire.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer les différents actes, notamment le contrat à durée déterminée et ses renouvellements, le cas échéant.

#### **50. Création d'un emploi permanent à temps non-complet – Assistant petite enfance**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 un emploi permanent au grade d'adjoint social à temps non complet à hauteur de 30h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'assistant petite enfance, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **51. Création d'un emploi permanent à temps complet – Educateur de Jeunes Enfants**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** à compter du 22 août 2022 un emploi permanent au grade d'éducateur territorial de jeunes enfants à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'éducateur de jeunes enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A.
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 714 / indice majoré maximum 592.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **52. Création d'un emploi permanent à temps complet – Agent technique polyvalent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps complet à hauteur de 35h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent, relevant de la catégorie hiérarchique C.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **53. Création d'un poste permanent à temps complet – Responsable de la maison de la culture**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 un emploi permanent au grade d'attaché à hauteur de 35h00 hebdomadaires afin d'assurer les fonctions de responsable de la maison de la culture, relevant de la catégorie hiérarchique A.
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'art L332-8 2° du code général de la fonction publique susvisé.
- **FIXE** la rémunération, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut minimum 444 / indice majoré minimum 390 et l'indice brut maximum 821 / indice majoré maximum 673.
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **54. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes Val de Gray, le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Gray – Modification de la délibération n°2022-17**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n°2022-17 du 11 avril 2022 et ainsi, fixer à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires (et en nombre égal les représentants suppléants).
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité ou établissement égal à celui des représentants du personnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que les autres mentions de la délibération n°2022-17 en date du 11 avril 2022 demeurent inchangées.

#### **55. Adhésion de la Communauté de Communes Val de Gray à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Gray à l'EPTB Saône & Doubs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **FINANCES**

#### **56. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de Communes Val de Gray et la Ville de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les principes de cette transaction formulés dans le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole ainsi négocié et procéder aux démarches administratives et comptables nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **57. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2021.

#### **58. Bilan annuel des autorisations de programme/crédit de paiement (AP/CP) 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACTE** le bilan annuel des autorisations de programme et des crédits de paiement présentés dans la délibération.

#### **59. Compte Financier Unique 2021**

*Christophe LAURENÇOT, Maire, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal.
- **APPROUVE** la comptabilité des valeurs inactives.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **60. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2021 en fonctionnement R002.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**61. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-01 « Création de l'école de musique et halle couverte » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-01 « Création de l'école de musique et halle couverte ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-01 « Création de l'école de musique et halle couverte ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**62. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-02 « Réhabilitation de la Tour du Musée » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-02 « Réhabilitation de la Tour du Musée ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-02 « Réhabilitation de la Tour du Musée ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**63. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-03 « Passage de l'éclairage public en LEDS » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-03 « Passage de l'éclairage public en LEDS ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-03 « Passage de l'éclairage public en LEDS ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**64. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-05 « Création d'une Maison France Services » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-05 « Création d'une Maison France Services ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-05 « Création d'une Maison France Services ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**65. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-07 « Création d'un pôle éducatif Moïse Lévy » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un pôle éducatif Moïse Lévy ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-07 « Création d'un pôle éducatif Moïse Lévy ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**66. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-09 « Réhabilitation de l'Îlot Tour de Grosse » : modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2020-09 « Réhabilitation de l'Îlot Tour de Grosse ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-09 « Réhabilitation de l'Îlot Tour de Grosse ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**67. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-31 « Restauration et remise en eau des fontaines » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-31 « Restauration et remise en eau des fontaines ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-31 « Restauration et remise en eau des fontaines ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**68. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-32 « Aménagement de la Place Boichut » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-32 « Aménagement de la Place Boichut ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-32 « Aménagement de la Place Boichut ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**69. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2020-33 « Aménagement des quais » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2020-33 « Aménagement des quais ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2020-33 « Aménagement des quais ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**70. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-01 « Réhabilitation de l'école Prévert » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité (1 ABSTENTION : C. DUREUX)** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2021-01 « Réhabilitation de l'école Prévert ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-01 « Réhabilitation de l'école Prévert ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**71. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-04 « Création d'un parcours culturel » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2021-04 « Création d'un parcours culturel ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-04 « Création d'un parcours culturel ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**72. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2021-09 « Rénovation des logements communaux » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la diminution du montant global de l'autorisation de programme n°2021-09 « Rénovation des logements communaux ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2021-09 « Rénovation des logements communaux ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**73. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-01 « Création d'un espace de restauration scolaire au sein du groupe scolaire Edmond Bour » : modification du montant global de l'autorisation de programme et de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'augmentation du montant global de l'autorisation de programme n°2022-01 « Création d'un espace de restauration scolaire au sein du groupe scolaire Edmond Bour ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-01 « Création d'un espace de restauration scolaire au sein du groupe scolaire Edmond Bour ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**74. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-02 « Renouvellement et extension du parc de vidéoprotection » : modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2022-02 « Renouvellement et extension du parc de vidéoprotection ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-02 « Renouvellement et extension du parc de vidéoprotection ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

**75. Modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-03 « Aménagement paysager du quartier des Capucins » : modification de la ventilation des crédits de paiement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le maintien du montant global de l'autorisation de programme n°2022-03 « Aménagement paysager du quartier des Capucins ».
- **APPROUVE** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2022-03 « Aménagement paysager du quartier des Capucins ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

## **76. Création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-04 « Création d'un équipement de padel tennis »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'ouverture de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2022-04 « Création d'un équipement de padel tennis ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau de la présente délibération.

## **77. Budget Supplémentaire 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création du budget supplémentaire de l'exercice 2022 pour le Budget Général en le votant chapitre par chapitre.

## **78. Créances éteintes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADMET** en créances éteintes le montant suivant :

| Budget           | Compte                   | Montant  |
|------------------|--------------------------|----------|
| Budget Principal | 6542 – créances éteintes | 818.82 € |

- **AUTORISE** l'inscription des crédits au budget principal de la Ville de Gray au compte 6542.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette opération.

## **79. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPLIQUE** la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) au tarif de 15.50 €/m<sup>2</sup> par an sur la commune de Gray.
- **FIXE** les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

| Enseignes                          |  |                               | Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques) |                               | Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports numériques) |                               |
|------------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------------|--|-------------------------------|
| Superficie < ou = 12m <sup>2</sup> | Superficie > 12m <sup>2</sup> et < ou = 50m <sup>2</sup> | Superficie > 50m <sup>2</sup> | Superficie < ou = 50m <sup>2</sup>                                   | Superficie > 50m <sup>2</sup> | Superficie < ou = 50m <sup>2</sup>                               | Superficie > 50m <sup>2</sup> |
| Exonération                        | 31 €   | 62 €                          | 15.50 €  | 31 €                          | 46.50 €  | 93 €                          |

- **EXONERE** totalementment :
  - Les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage
  - Les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux
  - Les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>
- **EXONERE** à hauteur de 50 % :
  - Les pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5 m<sup>2</sup> ;
  - Les pré-enseignes supérieurs à 1,5 m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **INGENIERIE - INVESTISSEMENT**

## **80. Demande de financement – Aménagement de la place du Général Boichut**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les co-financeurs au taux maximum pour la réalisation du projet d'aménagement de la place du Général Boichut.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même la subvention obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## PETITE ENFANCE

### **81. Application de la tarification sociale « Dispositif de la cantine à 1 euro » - Modification de la délibération n°2022-38**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la modification de la délibération n°2022-38 en date du 11 avril 2022 et appliquer la grille tarifaire susvisée au restaurant scolaire Récréa'Gray.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **82. Création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (U.E.M.A.) et d'une Unité d'Enseignement en Primaire Autisme (U.E.P.A.)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (U.E.M.A.) et d'une Unité d'Enseignement en Primaire Autisme (U.E.P.A.).
- **AUTORISE** la création d'une ligne budgétaire à hauteur de 3 000 € pour équiper la classe.
- **AUTORISE** l'affectation d'un budget de fonctionnement de 500 € annuels.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un Adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **83. Demande de financement – Bien-être des enfants et motricité au multi-accueil Gray/ne d'Eveil**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble des actions présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser les opérations même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **84. Demande de financement – Acquisition d'outillages de jardin pour les enfants – Modification de la délibération n°2022-35**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la modification du plan de financement relatif à l'acquisition d'outillages de jardin pour les enfants comme présentée dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide financière au taux maximum.
- **PRECISE** que la Ville de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## SPORT

### **85. Don du revêtement souple du court de tennis n°6 à la Commune de Velet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** de faire don grevé ni de charges du revêtement souple du court de tennis n°6 à la Commune de Velet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **86. Subvention exceptionnelle à l'association de GYMNASIQUE VOLONTAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200.00 € à l'association de GYMNASIQUE VOLONTAIRE.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.

### **87. Subvention exceptionnelle à l'association BOUCLES DU VAL DE SAONE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'octroi de la subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500.00 € à l'association BOUCLES DU VAL DE SAONE.

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.

### **88. Subvention « performance » - Approbation des critères**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les critères de répartition de la subvention « performance » désignés dans la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **89. Subvention de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVER** la répartition de la subvention de fonctionnement de 32 793 € aux associations sportives grayloises pour l'année 2022 comme indiqué ci-dessus.
- **PRECISER** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## SECURITE PUBLIQUE

### **90. Approbation de la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation avec l'association 30 MILLIONS D'AMIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation avec l'association 30 MILLIONS D'AMIS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

### **91. Approbation de la convention pour le trappage des chats errants en vue de leur adoption avec l'association AU BONHEUR DES 4 PATTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention pour le trappage des chats errants avec l'association AU BONHEUR DES 4 PATTES.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

## VIE ASSOCIATIVE

### **92. Subvention exceptionnelle à l'association ROLLING SAONE**

*Christophe LAURENÇOT intéressé au dossier ne prend pas part au vote.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention avec l'association ROLLING SAONE dont le projet est joint en annexe pour le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 € dans le cadre de l'organisation du Festival Rolling Saône.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **93. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association Franco-Suisse d'Action Médico Educative (AFSAME) et la Ville de Gray**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Franco-Suisse d'Action Médico Educative (AFSAME), dont le projet est joint en annexe.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Gray, le 30 juin 2022

Le Maire,  
**Christophe LAURENÇOT**

Affiché à l'Hôtel de Ville le 30 juin 2022 (jusqu'au 29 septembre 2022).

